

Filali OSMAN

(SOUS LA DIRECTION DE)

ACTES ET DÉBATS DE COLLOQUE

Lyon, 2 mars 2001

L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 - FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES
GROUPE DE RECHERCHES ET DROIT DES AFFAIRES ET DE LA PROPRIÉTÉ (GRDAP)

**L'ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE :
VERS UN DROIT MONDIAL
DU COMMERCE ?**

**THE WORLD TRADE ORGANISATION :
TOWARDS A WORLD TRADE LAW ?**

•
AVEC LE CONCOURS

*Conseil Régional Rhône-Alpes
Conseil Général du Rhône
Ville de Lyon
Éditions Émile Bruylant (Bruxelles)*

BRUYLANT
BRUXELLES
2 0 0 1

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
OMC et droit mondial des investissements	
<i>Un ordre constitutionnel libéral est-il le seul fondement possible d'un droit mondial de l'investissement?</i> , par M. Daniel DUFOURT, Professeur de Sciences Economiques à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon	3
OMC et droit mondial de la propriété intellectuelle	
<i>OMC et droit mondial de la propriété intellectuelle</i> , par M ^{me} Marie-Christine PIATTI, Professeur à l'Université Lumière, Lyon 2	19
<i>Globalisation, persistance et harmonisation des systèmes nationaux de propriété intellectuelle</i> , par M. Christian LE BAS, Centre Walras, Université Lyon 2, Faculté de Sciences Économiques 16	39
OMC et droit mondial de la culture	
<i>Les professionnels français du secteur culturel face à l'OMC, pour une approche sociopolitique</i> , par M. François ROCHE, Secrétaire général du Collège européen de coopération culturelle, professeur associé à l'Institut d'Etudes politiques de Lyon	53
OMC et droit mondial de la concurrence	
<i>L'OMC face à la problématique de l'institution d'un droit international de la concurrence</i> , par Bienvenu OKIEMY, Maître de Conférences, Chercheur au Centre d'Etudes Rémois des Relations Internationales (CERRI), Université de Reims	61

OMC et normes fondamentales du travail

- Libéralisation du commerce international et protection universelle des normes*, par M. Francis MAUPAIN, Conseil spécial du Directeur général, BIT 89
- Les normes fondamentales du travail dans les négociations multilatérales : un point de vue économique*, par M. Vincent AUSSILLOUX, Direction des Relations Economiques Extérieures, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. 99

OMC et droit mondial de l'environnement

- Trade and environment in the world trade organization (wto). Dispelling Misconceptions*, par M^{me} Doaa Abdel MOTAAL, Economic Affairs Officer in the Trade and Environment Division of WTO 121
- L'Organisation Mondiale du Commerce entre libéralisation des échanges et protection de l'environnement : les enjeux et les ambiguïtés*, par M. Lahsen ABDELMALKI et M. Mustapha SADNI-JALLAB, Maître de Conférences à l'Université Lumière 135
- L'OMC et la protection de l'environnement*, par M. Saber SALAMA, Docteur en droit, avocat au Barreau de Caire 153

OMC et obstacles non tarifaires

- La norme technique, une entrave au commerce international*, par M. Franck VIOLET, Doctorant à l'Université Jean Moulin, Lyon 3 189
- L'accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce*, par M^{me} Doaa Abdel MOTAAL, Conseiller économique à l'OMC, (division commerce et environnement) 219

OMC et règlement supranational des différends

- L'organe de règlement des différends a-t-il un avenir?*, par M. Pierre NICORA, Conseiller juridique à l'OMC 235
- Réflexion sur le prétendu exercice des fonctions supranationales par les organes de règlement des différends de l'Organisation Mondiale de Commerce*, par M. Mariano GARCIA-RUBIO, Assistant de recherche et d'enseignement, section droit international, Institut universitaire de hautes études internationales, Genève 245

PAGES

PAGES

Conclusion

<i>Vers un droit mondial du commerce</i> , par Filali OSMAN, Institut d'Études Politiques de Lyon, Groupe de recherches en droit des affaires et de la propriété	263
<i>Table des matières</i>	289
<i>Collection</i>	293

<i>Directeur</i>	89
<i>Ministère de</i>	99
<i>Dispelling</i>	121
<i>Affairs</i>	135
<i>Maitre</i>	153
<i>Doc-</i>	189
<i>par M.</i>	219
<i>Lyon 3</i>	235
<i>commerce, par</i>	245
<i>FOMC, (divi-</i>	
<i>différends</i>	
<i>par M. Pierre</i>	
<i>235</i>	
<i>internationales par les</i>	
<i>Mondiale de</i>	
<i>Assistant de</i>	
<i>Institut</i>	
<i>245</i>	

L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE : VERS UN DROIT MONDIAL DU COMMERCE ?

THE WORLD TRADE ORGANISATION : TOWARDS A WORLD TRADE LAW ?

Décrite par son Directeur Général comme « *la constitution d'une économie mondiale unifiée* », l'OMC a remis au goût du jour l'idée d'une *lex mercatoria* mondiale d'origine inter-étatique. La proposition n'est pas nouvelle puisqu'elle fut déjà émise par le Congrès international de droit comparé, organisé à Paris à l'occasion de l'exposition universelle de 1900. L'objectif résidait alors dans l'élaboration de règles communes - *jus commune* ou *world common law* - destinées à lever les entraves au commerce, à l'image des législations internes des 15 États de l'Union dont l'harmonisation a pour objet de lever les obstacles au marché intérieur.

Aucun domaine n'est épargné, pourvu qu'il ait des incidences sur le commerce mondial ; la mondialisation des économies requiert, dit-on, la mondialisation du droit. Des résistances se font jour, refusant que la culture, l'environnement, la protection du consommateur, la propriété intellectuelle, etc., subissent un mouvement d'unification, d'harmonisation ou d'uniformisation, qui s'opérerait à l'aune des seules nécessités du commerce international.

Au lendemain de la 6^e année d'existence de l'OMC, où en sont les tentatives d'élaboration de règles matérielles d'origine conventionnelle, visant à unifier ou à harmoniser les droits des États membres de l'OMC ? L'objectif de l'OMC d'édifier un droit mondial du commerce trouve-t-il un certain écho auprès des 140 États membres ?

De nombreux spécialistes, universitaires et praticiens, juristes et économistes, fonctionnaires de l'OMC, et d'autres organisations internationales vous livrent leurs analyses et leurs propositions dans le cadre de ce colloque.

Mots clés : Organisation Mondiale du Commerce, codification/unification et harmonisation du droit mondial du commerce

Described by its Director-General as "the making of a unified global economy", the WTO has rejuvenated the notion of a global interstate-inspired *lex mercatoria*. The proposition is not new since it was already floated by the International Congress of Comparative Law staged in Paris during the 1900 Universal Expo. In those days, the purpose was to evolve common rules - *jus commune* or *world common law* - aiming to lift trade barriers, as do the internal legislations of the 15 member-states in the Union, whose harmonisation aims to lift the hurdles to the smooth operation of the Single Market.

No field escapes scrutiny as long as it has an effect on global trade ; the globalisation of economies is assumed to call for a globalisation of legal rules. Oppositions emerge, refusing that culture, the environment, consumer protection, intellectual property, etc., be subjected to a unification, harmonisation, or uniformisation process which would occur with the sole constraints of international trade in mind.

Just after the sixth anniversary of the WTO, how much progress has been made regarding the attempts at evolving material rules of conventional origin aiming to unify or harmonise the legal systems of WTO member-states ?

What response has the WTO's goal of establishing a global trade law generated amongst the 140 member-states ?

Many specialists, professionals and academics too, jurists and economists, officials of the WTO and other international organisations, will pool their analyses and proposals together during the present symposium.

Key-words : WTO / codification / unification and harmonisation of world trade law

ISBN : 2-8027-1539-9



9 782802 715399

